

47	11/07/2011	BE 0221.518.504	41	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	11286.00362	CONSO 1.1

11		00000		EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	Cl.

'COMPTES ANNUELS CONSOLIDES EN MILLIERS D'EUROS

DENOMINATION : INTEGRALE

Forme juridique : Caisse commune d'assurances

Adresse : Place St-Jacques N°: 11 Bte: 101

Code postal : 4000 Commune : LIEGE

Registre : Greffe de : N°:

Adresse Internet* : http://www.integrale.be

Numéro de TVA ou numéro national : BE-0221.518.504

Date (aaaa/mm/jj) 2010/10/01 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent

mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 2011/06/17

et relatifs à l'exercice couvrant la période du	2010/01/01	au	2010/12/31
Exercice précédent du	2009/01/01	au	2009/12/31

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / non **

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)

et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

Alain DE LONGUEVILLE, Director of Group Retirement Plans, rue Champ Rodange 104-1410 WATERLOO, Président

George SELS, Pensionné, rue Cardinal Cardijn 5/9-4680 OUPEYE, Président

Marc BEYENS, Directeur, Noblehay 117-4653 BOLLAND, Administrateur

Fausto CASAGRANDE, Président délégation Setca, rue Basse Marquet 79-4470 SAINT-GEORGES, Administrateur

Nicolas CASTIGLIONE, DRH, Parc de la Gotte 50-4550 NANDRIN, Administrateur

Etienne DE LOOSE, Pensionné, Bundelweestraat 24-9308 GIJZEGEM (AALST), Administrateur

Arnoud de PRET, Administrateur de sociétés, rue du Loutrier 65-1170 BRUXELLES, Administrateur indépendant

Philippe DELAUNOIS, Administrateur de sociétés, Chemin de Couture 3A-1380 LASNE, Administrateur indépendant

Johan DELESIE, Directeur juridique, Jan Frans Willemstraat 46-2530 BOECHOUT, Administrateur

(éventuellement suite page suivante)

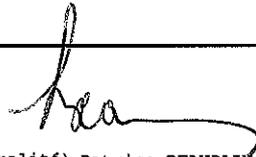
Sont joints aux présents comptes annuels: - le rapport des commissaires**

- le rapport de gestion**

Nombre total de pages déposées: 41

Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet :

Signature
(nom et qualité)

Signature 
(nom et qualité) Patrice BEAUPAIN - Directeur financier

* Mention facultative.

** Biffer ce qui ne convient pas

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune)
et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS et COMMISSAIRES

Victor FABRY, Directeur financier, Blockhouse 10-4890 THIMISTER-CLERMONT, Administrateur
Francis FREDERICK, Chef coordinateur des Services financiers, rue du Foyer Jambois 10-5100 JAMBES, Administrateur
Pierre KEMPENEERS, Prépensionné, Voie des Prés 83-4610 BELLAIRE, Administrateur
Eduard LAMBERCHTS, Treasurer Continental Europe, Mechelsesteenweg 323-2500 LIER, Administrateur
Francis LEFEVRE, Vice-President Internal Assurance, rue du Vieux Fermier 36-5100 ANDOY, Administrateur
Pierre MEYERS, Administrateur de sociétés, Trou du Renard 9-4671 SAIVE, Administrateur
Marc MOLES LE BAILLY, Directeur général, Esselaer 34-1630 LINKEBEEK, Administrateur
Sabine MOONEN, Head of Benefits-Human Resources, Allée des Saules 12-4837 BAELEN, Administrateur
Thai Binh NGUYEN, Responsable Gestion du personnel, rue de la Tolle 51-4432 ALLEUR, Administrateur
Sylvianne PORTUGAELS, Directrice générale SLF, Chemin Marcors 14-4052 BEAUFAYS, Administrateur indépendant
Fritz POTEMANS, Sociaal departement, E. Van Elewijckstraat 95-1780 WEMMEL, Administrateur
Erik VAN DEN HEEDE, Secrétaire national, Verzoeningstraat 26-2140 BORGERHOUT, Administrateur
François VANDERSCHELDE, Pensionné, Renbaanlaan 130-1970 WEZEMBEEK-OPPEM, Administrateur
Robert VERLEYSEN, Manager Industrial Relations, Bisséstraat 17/21-1070 BRUXELLES, Administrateur
Alfons VERPLAETSE, Eregouverneur NBB, Schaveyslaan 25-1650 BEERSEL, Administrateur indépendant
Marc BOLLAND, Député, rue de Gobcé 70-4670 BLEGNY, Administrateur (démission en date du 01/05/2010)
Egidio DI PANFILO, Employé, rue du Carrefour 170-4101 JEMEPPE, Administrateur (démission en date du 09/12/2010)
Isabelle RASMONT, Réviseur d'entreprises (A01800), représentant PRICEWATERHOUSECOOPERS SCCRL, Réviseurs d'entreprises (B00009),
Woluwedal, 18-1932 SINT-STEVEN'S-WOLUWE - Commissaire agréé (0429.501.944)

INTEGRALE CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE

Place St Jacques 11/101
4000 Liège

COMPTES ANNUELS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010 (en milliers d'euros)

Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes ci-annexés constituent les douzièmes comptes annuels consolidés de Integrale Caisse Commune d'Assurance. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2010, les comptes annuels consolidés de Integrale Caisse Commune d'Assurance englobent les comptes des sociétés suivantes :

Integrale Luxembourg SA
Boulevard Prince Felix 63
L1513 – Luxembourg Kirchberg
Luxembourg
Activité : compagnie d'assurance
Pourcentage de participation : 100,00%
Méthode de consolidation : Intégration globale

Integrale Immo Management SA
Place St Jacques 11 - boîte 103
4000 Liège
Activité : société immobilière
Pourcentage de participation : 100,00%
Méthode de consolidation : Intégration globale

Ariane Building SA
Place St Jacques 11 - boîte 104
4000 Liège
Activité : société immobilière
Pourcentage de participation : 75,00%
Méthode de consolidation : Intégration globale

Integrale Insurance Services SA
Avenue Ariane 5
1200 Bruxelles
Activité : société de services
Pourcentage de participation : 70,00%
Méthode de consolidation : Intégration globale

Vital Building SA
Place St Jacques 11 - boîte 105
4000 Liège
Activité : société immobilière
Pourcentage de participation : 50,00%
Méthode de consolidation : Intégration proportionnelle

- Regent Building SA
 Place St Jacques 11 - boîte 107
 4000 Liège
 Activité : société immobilière
 Pourcentage de participation : 55,00%
 Méthode de consolidation : Intégration globale
- Nivelles Property SA
 Place St Jacques 11 - boîte 109
 4000 Liège
 Activité : société immobilière
 Pourcentage de participation : 55,00%
 Méthode de consolidation : Intégration globale
- Integrale Zaventem Building SA
 Place St Jacques 11 - boîte 110
 4000 Liège
 Activité : société immobilière
 Pourcentage de participation : 55,00%
 Méthode de consolidation : Intégration globale
- South City Office Fonsny SA
 Avenue Ariane 5
 1200 Bruxelles
 Activité : société immobilière
 Pourcentage de participation : 55,00% (à partir du 23 juin 2010)
 Méthode de consolidation : Intégration globale
- Arsenal Building SA
 Place St Jacques 11 - boîte 111
 4000 Liège
 Activité : société immobilière
 Pourcentage de participation : 55,00% (à partir du 1^{er} juillet 2010)
 Méthode de consolidation : Intégration globale
- Copernicus Site SA
 Place St Jacques 11 - boîte 114
 4000 Liège
 Activité : société immobilière
 Pourcentage de participation : 60,00% (à partir du 21 décembre 2010)
 Méthode de consolidation : Intégration globale

Le rapport consolidé de gestion est joint aux comptes consolidés.

Pour le Conseil d'administration,

Actif

	Codes	Exercice 2010 en 000 EUROS	Exercice 2009 en 000 EUROS
A. --	-		
B. Actifs incorporels	21	42	45
I. Frais d'établissement	211	10	11
II. Immobilisations incorporelles	212	32	34
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	32	34
Bbis. Ecart de consolidation	20		
C. Placements	22	1.832.442	1.691.979
I. Terrains et constructions	221	192.263	111.449
II. Placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et placements dans des entreprises mises en équivalence	222	198	17
- Entreprises liées	222.1		
1. Participations	222.11		
2. Bons, obligations et créances	222.12		
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.2		
3. Participations	222.21		
4. Bons, obligations et créances	222.22		
- Entreprises mises en équivalence	222.3	198	17
5. Participations	222.31	144	17
6. Bons, obligations et créances	222.32	54	
III. Autres placements financiers	223	1.639.981	1.580.513
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	223.1	141.129	141.797
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	223.2	1.306.693	1.236.773
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3		
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	16.716	16.492
5. Autres prêts	223.5	68.503	69.080
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	223.6	4.000	
7. Autres	223.7	102.940	116.372
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224		
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités "vie" et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	23	12.434	11.914
Dbis. Part du réassureur dans les provisions techniques	24		
E. Créances	41	25.650	23.802
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	411	16.809	15.680
1. Preneurs d'assurances	411.1	16.064	14.568
2. Créances sur intermédiaires d'assurances	411.2		
3. Autres	411.3	745	1.112
II. Créances nées d'opération de réassurance	412	1.195	844
III. Autres créances	413	7.646	7.279
F. Autres éléments d'actif	25	39.577	38.613
I. Actifs corporels	251	665	628
II. Valeurs disponibles	252	38.912	37.985
G. Comptes de régularisation	431/433	32.013	29.947
I. Intérêts acquis non échus	431	31.717	29.607
III. Autres comptes de régularisation	433	296	340
TOTAL	20/43	1.942.158	1.796.301

Passif

	Codes	Exercice 2010 en 000 EUROS	Exercice 2009 en 000 EUROS
A. Capitaux propres	11	528	441
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111		
II. Primes d'émission	112		
III. Plus-values de réévaluation	113		
IV. Réserves	114	432	470
VI. Résultat de l'exercice	116	70	-38
VII. Ecarts de consolidation	117	25	9
VIII. Ecarts de conversion (+)	118.1		
(-)	118.2		
A.bis Intérêts de tiers	10	2.891	6.788
B. Passifs subordonnés	12	143.725	120.535
B.bis Fonds pour dotations futures	13		
C. Provisions techniques	14	1.583.526	1.521.452
I. Provisions pour primes non acquises	141		
II. Provisions d'assurance "vie"	142	1.467.350	1.393.027
1. Provisions mathématiques	142.1	1.467.350	1.393.027
2. Provisions mathématiques à imputer	142.2		
3. Autres provisions	142.3		
4. Fonds de financement	142.4		
III. Provisions pour sinistres	143	10.701	12.350
IV. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	144	2.470	7.345
VI. Autres provisions techniques	146	103.005	108.730
1. Fonds de réserve de la gestion "pension extra-légale"	146.1	103.005	108.730
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités "vie" lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	15	12.434	11.914
E. Provisions pour autres risques et charges	16	302	23.679
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	212	215
II. Provisions pour impôts	162	75	94
III. Autres provisions	163	15	23.370
F. Dépôts reçus des réassureurs	17		
G. Dettes	42	195.301	109.025
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	421	66.792	1.338
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	36	51
IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	121.788	101.710
V. Autres dettes	425	6.685	5.927
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	4.482	3.393
a) impôts	425.11	2.798	2.081
b) rémunérations et charges sociales	425.12	1.684	1.312
2. Autres	425.2	2.203	2.535
H. Comptes de régularisation	434/436	3.451	2.466
TOTAL	10/43	1.942.158	1.796.301

Compte technique vie

	Codes	Exercice 2010 en 000 EUROS	Exercice 2009 en 000 EUROS
1. Primes nettes de réassurance	720	138.247	135.773
A. Primes brutes	720.1	141.152	138.437
B. Primes cédées aux réassureurs(-)	720.2	-2.905	-2.664
D. Variation de la provision pour primes non acquises part des réassureurs	720.4		
2. Produits des placements	722	128.681	121.718
A. Produits de placements dans des entreprises liées ou avec lien de participation		33	24
1. Entreprises liées		28	24
- bons obligations et créances		28	24
2. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		5	
- bons obligations et créances		5	
B. Produits des autres placements	722.2	83.116	83.666
1. Produits provenant des terrains et constructions	722.21	9.922	7.066
2. Produits provenant d'autres placements	722.22	73.194	76.600
C. Reprises des corrections de valeur sur placements	722.3	21.840	10.467
D. Plus-values sur réalisations	722.4	23.693	27.561
3. Corrections de valeurs sur placements du poste D. de l'actif(produits)	723	1.154	2.536
C. Autres placements financiers	723.3	1.154	2.536
4. Autres produits techniques nets de réassurance	724	1.109	778
5. Charge des sinistres, nette de réassurance(-)	620	-96.626	-122.829
A. Montants payés nets	620.1	98.274	126.807
1. Montants bruts	620.11	98.640	127.306
2. Part des réassureurs(-)	620.12	-366	-498
B. Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	620.2	-1.648	-3.978
1. Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	620.21	-1.648	-3.978
1° variation de la provision pour sinistres(augmentation +, réduction -)	620.211	-1.648	-3.978
- fin d'exercice(+)	620.211.01	10.701	12.350
- début d'exercice(-)	620.211.02	-12.349	-16.328
6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	621	-96.244	-66.081
A. Variation de la provision d'assurance "vie", nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.1	-101.460	-64.190
1. variation de la provision d'assurance "vie", brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.11	-101.460	-64.190
1° variation de la provision d'assurance "vie"(augmentation-, réduction+)	621.111	-72.780	-83.984
2° provision d'assurance "vie" transférée cédée(-)	621.112	-66.505	-963
3° provision d'assurance "vie" transférée reçue(+)	621.113	37.825	20.757
B. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.2	5.216	-1.891
1. variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation-, réduction+)	621.21	5.216	-1.891
1° variation des autres provisions techniques (augmentation-, réduction+)	621.211	5.216	-1.891
2° autres provisions transférées cédées(-)	621.212		
3° autres provisions transférées reçues(+)	621.213		
7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance(-)	622	3.322	-6.358
8. Frais d'exploitation nets(-)	623	-4.241	-4.724
A. Frais d'acquisition	623.1	1.849	2.155
C. Frais d'administration	623.3	4.636	4.244
D. Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	-2.244	-1.675
9. Charges des placements(-)	624	-76.627	-60.381
A. Charges de gestion des placements	624.1	-2.598	36.223
B. Corrections de valeurs sur placements	624.2	41.759	23.508
C. Moins-values sur réalisations	624.3	37.466	650
10. Corrections de valeur sur placements du poste D de l'actif(charges)(-)	625	-14	
C. Autres placements financiers	625.3	14	
11. Autres charges techniques, nettes de réassurance(-)	626		-379
12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique(poste 4)(-)	627	-4	204
12bis. Variation du fonds pour dotations futures(augmentation-, réduction+)			
13. Résultat du compte technique "vie"			
Bénéfice(+) ou Perte(-)	720/628	-1.240	260

Compte non technique

	Codes	Exercice 2010 en 000 EUROS	Exercice 2009 en 000 EUROS
1. Résultat du compte technique non-vie			
Bénéfice (+)	710/619		
2. Résultat du compte technique vie		-1.240	260
Bénéfice (+) ou Perte(-)	720/628	-1.240	260
3. Produits des placements	730		
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1		
b) Produits des autres placements	730.2		
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3		
d) Plus-values sur réalisations	730.4		
e) Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence (+/-)	730.5		
Bénéfice (+)	730.51		
Perte (-)	730.52		
4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie	731	4	-204
5. Charges des placements (-)	630		
6. a) Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (-)	631.1		
b) Produits des placements alloués, transférés au compte technique vie (-)	631.2		
7. Autres produits	732		
8. Autres charges (-)	632		
8bis. Résultat courant avant impôts, consolidé		-1.236	56
Bénéfice (+)	(710/632)		56
Perte (-)	(632/710)		
11. Produits exceptionnels	733		
12. Charges exceptionnelles (-)	633		
13. Résultat exceptionnel des entreprises consolidées			
Bénéfice (+)	733/633		56
Perte (-)	633/733		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634/734	-59	-142
15bis. Impôts différés (-/+)	(635/735)		
16. Résultat de l'exercice		-1.295	-86
Bénéfice (+)	710/635		
Perte (-)	635/710	-1.295	-86
16bis. Résultat des sociétés mises en équivalence			
Bénéfice (+)			
Perte (-)			
16ter. Résultat consolidé		-1.295	-86
16quater. Part des tiers dans le résultat	737.1	-1.365	-48
16quinquies. Part du groupe dans le résultat	737.2	70	-38

N°1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement.

DENOMINATIONS	Postes de l'actif concernés		
	B. Actifs incorporels	C.I.Terrains et constructions	C.II.1.Placements dans des entreprises liées
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent.....	365	141.924	
Mutations de l'exercice			
- Acquisitions.....	42	25.525	
- Cessions et retraits (-).....		-309	
- Autres mutations (+)(-).....	7	68.643	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-).....			
Au terme de l'exercice.....	414	235.783	
b) PLUS-VALUES			
Au terme de l'exercice précédent.....			
- Annulées (-)			
Au terme de l'exercice.....			
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent.....			0
Mutations de l'exercice			
- Actées.....	320	30.474	
- Repris car excédentaires (-).....	45	9.081	
- Annulés (-)		-217	
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-).....		-146	
- Autres mutations (+)(-).....	7	4.328	
Au terme de l'exercice.....	372	43.520	0
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a)+(b)-(c)	42	192.263	0

DENOMINATIONS	Postes de l'actif concernés			C. III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
	C. II.3/5. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation et entreprises mises en équivalence	C. II.4. Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C. III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	
a) VALEURS D'ACQUISITION				
Au terme de l'exercice précédent.....	17		144.129	1.302.130
Mutations de l'exercice	128	54	9.467 -12.145	906.023 -812.591
- Acquisitions.....				
- Cessions et retraits (-).....				
- Transferts d'une rubrique à l'autre (+)(-).....				
- Autres mutations (+)(-).....				-2.081
Au terme de l'exercice.....	144	54	141.451	1.393.481
b) PLUS-VALUES				
Au terme de l'exercice précédent.....				
Mutations de l'exercice				
- Actées.....				
- Annulées (-).....				
Au terme de l'exercice.....				
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR				
Au terme de l'exercice précédent.....			2.332	65.357
Mutations de l'exercice			132 -2.142	41.359 -19.928
- Actées.....				
- Repris car excédentaires (-).....				
- Annulés (-).....				
- Autres mutations (+)(-).....				
Au terme de l'exercice.....			322	86.788
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE				
(a)+(b)-(c)	144	54	141.129	1.306.693

1530-03-Comptes consolidés

N° 3. Valeur actuelle des placements (art.38)

Postes de l'actif	Montants
C. Placements	1.740.207
I. Terrains et constructions	199.844
II. Placements dans les entreprises liées et participations	198
- Entreprises liées	
1. Participations	
2. Bons, obligations et créances	
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	198
3. Participations	144
4. Bons, obligations et créances	54
III. Autres placements financiers	1.540.165
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	106.914
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	1.241.092
3. Parts dans des pools d'investissement	
4. Prêts et crédits hypothécaires	16.716
5. Autres prêts	68.503
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	4.000
7. Autres	102.940

1530-03-Comptes consolidés

N° 4. Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif

Ventilation du poste G.III. de l'actif si celui-ci représente un montant important	Montants
Autres produits acquis	47
Charges à reporter	249
	296

1530-03-Comptes consolidés

N° 6. Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions

Ventilation du poste E.III. du passif si celui-ci représente un montant important	Montants
LITIGE IMMOBILIER	15
	15

1530-03-Comptes consolidés

N° 7. Etat des provisions techniques et dettes

a) Ventilation des dettes (ou parties des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans

Postes du passif concernés	Montants
B. Passifs subordonnés II. Emprunts non convertibles	143.725
G. Dettes IV. Dettes envers des établissements de crédit	80.340
TOTAL	224.065

b) dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Postes du passif concernés	Montants
B. Passifs subordonnés II. Emprunts non convertibles	4.185
G. Dettes IV. Dettes envers des établissements de crédit	52.816
TOTAL	57.001

c) dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Montants
1. Impôts (poste G. V. 1. a) du passif) a) Dettes fiscales échues b) Dettes fiscales non échues	2.798
2. Rémunérations et charges sociales (poste G. V. 1. b) du passif) b) Autres dettes salariales et sociales	1.684

1530-03-Comptes consolidés

N° 8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.	Montants
Produits à reporter :	1.729
* intérêts sur cession portefeuille leasing	38
* revenus locatifs	1.377
* revenus de leasing	314
Charges à imputer	1.427
* Intérêts sur avances	280
* autres	1.108
* Intérêts sur contrats d'échange d'intérêts	39
Autres	295
	3.451

N° 10. INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES TECHNIQUES

II. ASSURANCES VIE		
A. Affaires directes		
1. Primes brutes		141.152
a) 1. Primes individuelles		33.712
2. Primes au titre de contrats de groupe		107.440
b) 1. Primes périodiques		66.360
2. Primes uniques		74.792
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices		15.083
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices		125.973
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise		96
2. Solde de réassurance		-295
3. Commissions (art.37)		487
III. ASSURANCES VIE, AFFAIRES DIRECTES		
Primes brutes totales		141.152
Primes brutes en Belgique		133.136
Primes brutes en France		754
Primes brutes aux Pays-Bas		218
Primes brutes en Indonésie		26
Primes brutes en Grand-Duché de Luxembourg		7.017
Primes brutes au Maroc		1

1530-03-Comptes consolidés

N° 11. Etat relatif au personnel occupé

CATEGORIES	Codes	Exercice en cours			Exercice précédent		
		Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées	Nombre total à la date de clôture	Effectif moyen (*)	Nombre d'heures prestées
		1	2	3	1	2	3
Personnel sous contrat de travail ou de stage (**)	8.11.1	103,00	88,70	133.140,10	96,00	84,70	129.737,10
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise	8.11.2		2,90	5.418,00		2,13	3.885,20
TOTAL	8.11.3	103,00	91,60	138.558,10	96,00	86,83	133.622,30

(*) L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1er de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

(**) Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983

1530-03-Comptes consolidés

N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
I. Frais de personnel (*)		
1. a) Rémunérations	8.12.1	6.861
b) Pensions	8.12.111	4.744
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.112	14
2. Cotisations patronales d'assurances sociales	8.12.113	122
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.12	1.172
4. Autres dépenses de personnel	8.12.13	498
5. Provision pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.14	104
a) Dotations	8.12.15	-3
b) Utilisations et reprises	8.12.15.1	10
6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.15.2	-13
II. Biens et services divers (*)	8.12.16	210
	8.12.2	2.331
III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements (*)	8.12.3	333
IV. Provisions pour autres risques et charges (*)		
1. Dotations (+)	8.12.4	0
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.41	0
	8.12.42	0
V. Autres charges courantes (*)		
1. Charges fiscales d'exploitation (*)	8.12.5	3.343
a) Précompte immobilier	8.12.51	974
b) Autres	8.12.511	928
2. Contributions aux organismes publics	8.12.512	44
3. Charges théoriques	8.12.52	14
4. Autres	8.12.53	138
VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)		
1. Frais d'administration récupérés	8.12.54	2.218
b) Autres	8.12.6	-1.012
2. Autres produits courants	8.12.61	337
	8.12.612	337
	8.12.62	674
TOTAL	8.12.7	11.856

1530-03-Comptes consolidés

N° 15. Impôts sur le résultat

A. DETAIL DU POSTE 15 a) "Impôts".

- 1. Impôts sur le résultat de l'exercice :
 - a) Impôts et précomptes dus ou versés
 - b) Excédent de versement d'impôts ou de précomptes portés à l'actif
 - d) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif)
- 2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :
 - a) Suppléments d'impôts dus ou versés :

Montants
59
59
69
-10

1530-03-Comptes consolidés

N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers

Dénominations	Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
A. Taxes			
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	8.16.11	4.822	5.012
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	8.16.12	58	427
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
1. Précompte professionnel	8.16.21	11.022	16.055
2. Précompte mobilier	8.16.22	14	15

N° 17. Droits et engagements hors bilan (art.14)

(Un astérisque (*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté)

Dénominations	Codes	Montants
A. GARANTIES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE *	8.17.00	6.000
B. GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR COMPTE DE TIERS*	8.17.01	
C. GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETÉ DE DETTES ET ENGAGEMENTS * a) de l'entreprise :	8.17.020	7.500
D. GARANTIES RECUES * (AUTRES QU'EN ESPÈCES) b) autres :	8.17.031	28.510
F. BIENS ET VALEURS DE TIERS DÉTENUS PAR L'ENTREPRISE *	8.17.05	1
G. AUTRES (À SPÉCIFIER) Contrats d'option : Vente de Call Contrats d'échange de conditions d'intérêts Contrats de Swap d'inflation Engagement d'acquisition	8.17.06	2.306 1.116 1.644 7.704

N° 19bis. Relations financières avec :

Le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

1. Emoluments du (des) commissaire(s)
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisoriale
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)
 - Autres missions d'attestation
 - Missions de conseils fiscaux
 - Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Montants
8.19.5	133
8.19.6	
8.19.61	
8.19.62	
8.19.63	
8.19.7	
8.19.71	18
8.19.72	26
8.19.73	35

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N° 20. Résumé des règles d'évaluation

PRINCIPES GENERAUX

En date du 25 mars 2010, le Conseil d'administration a modifié les règles d'évaluation. Celles-ci se réfèrent aux dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

ACTIF

B. ACTIFS INCORPORELS

B.II. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles d'une valeur inférieure ou égale à € 25.000,00 sont amorties totalement la première année.

Les immobilisations incorporelles d'une valeur supérieure à € 25.000,00 sont amorties de façon linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation sans pouvoir excéder 20 ans.

C. PLACEMENTS

C.I. Terrains et constructions

Ces immobilisations sont comptabilisées soit à leur valeur d'acquisition comportant leur prix d'achat et les frais accessoires soit à leur prix de revient.

C.II. Placements dans des entreprises liées et participations

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition nette, les frais accessoires étant pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable

Ces titres font systématiquement l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. A la fin de chaque exercice, chaque valeur du portefeuille-titres à revenu variable est revue individuellement.

C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont évalués à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est effectuée, prorata temporis, sur une base linéaire.

Integrale adopte une méthode d'évaluation dans laquelle les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage, peuvent être prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage.

Les titres à revenu fixe font l'objet de réductions de valeur lorsque le remboursement à l'échéance de ces titres est en tout ou en partie incertain ou compromis et qu'ils présentent une moins-value durable :

Le portefeuille d'intégrale comporte trois types d'obligations perpétuelles distincts :

- a) les obligations à taux fixe
- b) les obligations avec "step up"
- c) les obligations avec un taux "cms + spread"

Dans le cadre des réductions de valeur, les obligations perpétuelles font l'objet de réductions de valeur systématiques lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'acquisition.

Quant aux obligations de trésorerie et autres titres de trésorerie à revenu fixe qualifiés de supports de liquidité, ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à la valeur obtenue par application des autres dispositions reprises dans les présentes règles.

C.III 4 à 7 Créances

Elles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements transférés au cours de l'exercice de la rubrique C.- Branche 21 à la rubrique D.- Branche 23 de l'actif

Ils font, à la date de leur transfert, l'objet, pour la différence entre la valeur comptable et leur valeur actuelle, de reprises de réductions de valeur à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement et de plus-values de réévaluation, lorsqu'à la date du transfert, leur valeur actuelle est supérieure à leur valeur comptable. Ces plus-values de réévaluation sont portées au poste A.III.2 du passif et y sont maintenues aussi longtemps que les placements auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.

D.PLACEMENTS RELATIFS AUX OPERATIONS LIEES A DES FONDS D'INVESTISSEMENT (Branche 23)

Les placements repris sous cette rubrique sont portés à l'actif du bilan à leur valeur actuelle.

E.CREANCES

Ces créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

OPTIONS SUR ACTIONS

Il faut entendre par option sur actions qualifiée de couverture affectée, l'option qui a pour but et pour effet de compenser ou de réduire le risque de variation de prix d'actions.

1. Les options sur actions qualifiées de couverture affectée sont, à la date de clôture des comptes, évaluées à leur valeur d'acquisition.
2. Les options sur actions qui ne répondent pas ou plus aux critères requis pour être qualifiées de couverture affectée font l'objet de réductions de valeur lorsque leurs valeurs de marché ou de réalisation, à la date de clôture des comptes, est inférieure à la valeur d'acquisition.

REEVALUATIONS

Le groupe Integrale peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles, ainsi que des participations, actions et parts figurant sous la rubrique C. de l'actif, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de l'entreprise ou d'une partie de ses activités, ils ne sont réévalués que dans la mesure où la plus-value exprimée est justifiée par la rentabilité de l'activité de l'entreprise ou par la partie concernée de ses activités.

Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi, aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable de l'immobilisation.

AMORTISSEMENTS

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après :

	Pourcentage d'amortissement (taux annuel)
Bâtiment siège social	2,5%
Bâtiment de placement (branche 21)	2,5%
Installations et aménagements	10%
Matériel roulant	amorti en fonction de la durée d'utilisation probable
Mobilier	minimum 10%
Matériel de bureau	minimum 10%
Matériel informatique	minimum 33,3%

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

PASSIF**C. PROVISIONS TECHNIQUES**

1. La provision pour primes non acquises est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.
2. La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, liés aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats.
3. La provision d'assurance vie est en principe calculée séparément pour chaque contrat d'assurance. Le calcul est réalisé annuellement sous la responsabilité d'un actuinaire, sur la base de méthodes actuarielles généralement reconnues.
 - 3.1 Les provisions pour les assurances vie classiques de la branche 21 et les assurances modernes (de type capitalisation) de branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules actuarielles prospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.
 - 3.2 Les provisions pour les assurances vie de la branche 22 sont calculées selon les formules rétrospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.
 - 3.3 Les provisions techniques de l'assurance vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités par fonds par le cours d'une unité du fonds en question.
 - 3.4 La provision pour sinistres du groupe d'activités "vie" est égale à la somme due aux bénéficiaires, augmentée des frais de gestion des sinistres.
 - 3.5 Une provision pour aléas financiers est constituée lorsqu'il s'avère que le rendement des actifs représentatifs n'est plus suffisant pour permettre à la compagnie d'assumer ses obligations en matière d'assurance. Cette provision est constituée conformément aux directives et recommandations de la Commission Bancaire et Financière des Assurances.

E. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment :

1. les charges de grosses réparations et de gros entretien
A la clôture de chaque exercice, une provision est déterminée immeuble par immeuble.
2. les risques de pertes ou de charges découlant pour le groupe Intégrale de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations et de litiges en cours.
3. le risque global de marché lorsqu'il est constaté que tout ou partie de celui-ci est inactif.

REPARTITION DES PRODUITS ET CHARGES

Eu égard à son statut, l'ensemble des charges et des produits du groupe est imputé au compte de résultats technique.

L'affectation des frais de gestion entre la branche 21 et la branche 23 s'effectue en fonction des prestations réelles pour tout ce qui est identifiable ou forfaitairement pour les autres frais.

Loyer théorique :

Le loyer est fixé en fonction de la valeur locative de l'immeuble et de la surface occupée.

1530-03-Comptes consolidés

N° 23. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

1. Le Conseil d'administration a décidé de fixer le taux technique à 3,25 % à partir du 1 juillet 2005. La C.B.F.A. a communiqué un taux "clignotant" de 3,19% pour faire face à la diminution de taux. Une dispense de dotation à cette provision complémentaire nous a été accordée par notre organisme de contrôle pour l'exercice 2009 avec un "scoring" de 100%..
La provision pour frais d'exploitation et administration (Art.31 § 2.- 4° - AR Vie 14.11.2003) a été portée à EUR 5.900.000,00 sous la rubrique C.II Provision d'assurance "vie" au passif du bilan.
2. **Intégrale**, de par sa forme juridique, ne dispose pas de fonds propres à proprement parler. Aucun résultat dégagé par le portefeuille n'a été affecté en compte non technique.
3. La présentation des comptes consolidés est conforme à l'A. R. du 13 février 1996, relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.
4. **Intégrale**, de par sa forme juridique, ne dispose pas de capital social à rémunérer. Par contre, elle détient un fonds de réserve de la gestion "pension extra-légale" qui absorbe tout déficit. Le fonds de réserve doit être au minimum égal à 5 % de la branche 21 et à 1% de la branche 23. Il s'élève à € 103.004.923,88 et se situe dans la fourchette autorisée par l'arrêté royal du 14 novembre 2003 (soit 3 fois la marge de solvabilité à constituer qui correspond plus ou moins à 12% des provisions). Le fonds de réserve s'élève à 7,39 % des provisions techniques mentionnées sous la rubrique C.II Provision d'assurance "vie" au passif du bilan.
5. La provision "Jubilée Premium" constituée antérieurement pour un montant de EUR 182.000,00 est portée à EUR 192.000,00.
6. Conformément aux dispositions de l'article 40 bis de la loi sur le contrôle des entreprises d'assurances, la mission d'actuaire désigné a été confiée à Monsieur Vandebosch Gérard, dont les honoraires annuels se sont élevés à EUR 21.840,50 TVAC.
7. Dans le bilan social, le tableau des mouvements de personnel contient un nombre important de mouvements d'entrées et de sorties de contrats à durée déterminée. La quasi-totalité de ces mouvements concerne les contrats d'étudiants durant les vacances d'été, et des changements de pourcentage de temps de travail.
8. A la suite du désistement des parties adverses, la provision pour litige immobilier de EUR 155.000,00 a été reprise.
9. La provision pour risque de marché de € 23.200.000,00 a été reprise à la suite de l'abandon de l'utilisation du modèle interne d'évaluation de certains types d'obligations (le marché étant devenu à nouveau actif).

10. L'exposition (Intégrale CCA et Intégrale Luxembourg) sur les placements obligataires étatiques des pays "PIIGS" se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

	<u>Valeur nette comptable</u>	<u>Valeur de marché</u>
Portugal		
Italie	160.386.184 EUR	149.993.705 EUR
Irlande	37.187.914 EUR	27.590.200 EUR
Grèce	711.647 EUR	435.442 EUR
Espagne	<u>126.426.246 EUR</u>	<u>114.846.659 EUR</u>
Total	324.711.991 EUR	292.866.006 EUR

N^o. 0221.518.504

2

4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

306

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs.....	100	73,30	24,80	88,70	84,70 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées.....	101	111.436,00	21.704,10	133.140,10	129.737,00 (T)
Frais de personnel.....	102	5.134.861	1.212.100	6.346.961	6.208.521 (T)
Avantages accordés en sus du	103	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXX	137.629 (T)	98.222 (T)

2. A la date de clôture de l'exercice

a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel

b. Par type de contrat de travail

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
	105	77,00	26,00	93,00
Contrat à durée indéterminée.....	110	75,00	26,00	91,00
Contrat à durée déterminée.....	111	2,00		2,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	112			
Contrat de remplacement.....	113			

c. Par sexe et niveau d'études

Hommes:.....	120	41,00	11,00	46,50
primaire.....	1200			
secondaire.....	1201	13,00	2,00	14,00
supérieur non universitaire.....	1202	17,00	4,00	18,90
universitaire.....	1203	11,00	5,00	13,60
Femmes:.....	121	36,00	15,00	46,50
primaire.....	1210			
secondaire.....	1211	10,00	5,00	13,30
supérieur non universitaire.....	1212	12,00	7,00	17,70
universitaire.....	1213	14,00	3,00	15,50

d. Par catégorie professionnelle

Personnel de direction.....	130			
Employés.....	134	77,00	26,00	93,00
Ouvriers.....	132			
Autres.....	133			

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice	Codes	1. Intérimaires	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées.....	150	2,90	
Nombre effectif d'heures prestées.....	151	5.148,00	
Frais pour l'entreprise.....	152	214.618	

Nr.	0221.518.504		3
-----	--------------	--	---

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice.....	205	38,00	2,00	40,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	210	11,00	0,00	11,00
Contrat à durée déterminée.....	211	27,00	2,00	29,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	212	0,00	0,00	0,00
Contrat de remplacement.....	213	0,00	0,00	0,00

B. SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice.....	305	31,00	2,00	33,00
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée.....	310	4,00	0,00	4,00
Contrat à durée déterminée.....	311	27,00	2,00	29,00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	312	0,00	0,00	0,00
Contrat de remplacement.....	313	0,00	0,00	0,00
Par motif de fin de contrat				
Pension.....	340	0,00	0,00	0,00
Prépension.....	341	0,00	0,00	0,00
Licenciement.....	342	0,00	0,00	0,00
Autre motif.....	343	31,00	2,00	33,00
dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants.....	350			

Nr. 0221.518.504

4

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	45,00	5811	48,00
5802	951,25	5812	405,00
5803	68.707,00	5813	29.480,14
58031	68.707,00	58131	29.480,14
58032		58132	
58033		58133	
5821	36,00	5831	44,00
5822	310,00	5832	348,20
5823	13.721,00	5833	15.412,00
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

Rapport de gestion relatif aux comptes consolidés – exercice 2010

1. Stratégie financière

L'année 2010 a été une année de transition qui a connu de nombreuses fluctuations sur les marchés financiers. La crise survenue en 2008 a continué à produire ses effets dans les portefeuilles de placements tout en devenant de surcroît une crise des Etats. En conséquence, la forte volatilité des marchés boursiers et les larges mouvements des taux à la baisse sur les 8 premiers mois de l'année ont considérablement compliqué la gestion des portefeuilles de placements des assureurs. Pour couvrir ses engagements à taux garanti dans un tel contexte, Integrale a mené une gestion financière très active tout au long de l'année écoulée, le tout sans changement radical de ses orientations stratégiques.

Parmi celles-ci, on peut citer :

- La croissance de 12,2 % des placements en obligations de qualité, de type investment grade, tout en restructurant le portefeuille des titres perpétuels.
- Forte augmentation des placements immobiliers pour la plupart réalisés en portant une attention particulière à la sélection de bâtiments respectueux des normes environnementales.
Par ailleurs, Integrale a constitué « Integrale Green Energy » pour permettre à des entreprises, qui louent ses bâtiments, d'y installer des ressources énergétiques durables.
- Le maintien des positions de placements à taux variables avec une performance positive des Sicav d'actions.

Au terme de l'année, la performance moyenne brute de l'ensemble des actifs est de 5,5 %.

Integrale est investisseur net

Integrale est principalement active dans le second pilier. Ainsi, sachant qu'un assuré ne peut procéder à un rachat de son capital qu'à partir de l'âge de 60 ans, Integrale dispose d'une bonne prévisibilité des flux sortants. Selon des hypothèses prudentes, les flux entrants (primes récurrentes majorées des produits financiers et des remboursements d'actifs arrivés à échéance) restent systématiquement supérieurs aux flux sortants (capitaux, rentes et frais de fonctionnement) pour au moins les 10 prochaines années.

En conséquence, notre Caisse commune n'est pas contrainte de procéder à la réalisation forcée d'actifs pendant des périodes troublées sur les marchés financiers.

Evaluation des actifs

Le Conseil d'administration et, en particulier, le Comité d'audit veillent à ce que les règles d'évaluation des actifs soient toujours adéquates et pertinentes compte tenu de l'évolution des affaires et des marchés financiers.

En 2009, en l'absence d'activité au niveau des marchés, la C.B.F.A. avait développé un cadre définissant les conditions à respecter pour pouvoir recourir à des valorisations suivant un modèle interne, de manière exceptionnelle pendant la crise. Vu que le marché des titres perpétuels est redevenu légèrement actif en 2010, Integrale n'a plus utilisé ce modèle et a évalué ses actifs suivant les cours fournis par Bloomberg ou ceux donnés par le dépositaire lui-même.

Dans ce contexte, la provision pour risques de marché constituée en 2009 (€ 23,2 millions) a été entièrement reprise dans le respect des critères arrêtés au moment de sa constitution et ce, bien avant la date butoir qui était fixée au 31 décembre 2012.

2. Résultat de l'exercice

Le chiffre d'affaires d'Integrale Belgique pour l'année 2010 s'élève à € 170,4 millions soit une progression de € 22,7 millions ou de plus de 15,4 % par rapport à l'année 2009.

Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation des transferts de réserves et la confiance grandissante des particuliers pour les produits du 3^{ème} pilier.

Le Conseil d'administration se réjouit de l'évolution positive de ce chiffre d'affaires confirmant la diversification du portefeuille des clients de la Caisse commune.

Le niveau global des provisions techniques atteint € 1.506, 88 millions, soit une croissance de 4,21 %.

Le fonds de réserve s'élève à € 103 millions. La marge de solvabilité disponible représente 206 % de la marge exigée.

Malgré le contexte difficile, les produits financiers bruts ont atteint € 116,96 millions contre € 112,91 millions en 2009.

Le montant des plus-values réalisées sur les actifs mobiliers s'élève à € 21,87 millions contre € 26,37 en 2009.

L'application des règles d'évaluation a engendré en 2010 des réductions de valeur nettes de € 20,7 millions dans plusieurs classes d'actifs :

- dans les obligations perpétuelles, lorsque leur valeur de marché était inférieure au prix d'acquisition,
- dans les obligations lorsqu'il y avait un risque de défaut,
- et dans l'immobilier, lorsque la valeur économique était inférieure à la valeur nette comptable.

Les opérations sur titres à revenu fixe ont dégagé une moins-value de € 14,5 millions.

En 2010, Integrale a une fois de plus obtenu la dispense totale de constitution d'une réserve pour taux clignotant. Le dossier soumis à la C.B.F.A. démontre que notre gestion ALM (adossement de l'actif et du passif) nous permet de faire face à nos engagements sur le long terme sans pénaliser notre compte de résultats.

Avec un prélèvement de € 5,7 millions dans le fonds de réserve, Integrale assurera un rendement moyen pondéré net de 3,98 % sur les provisions techniques. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale de ne pas accorder de rendement complémentaire cette année privilégiant de la sorte la sécurité sur le long terme.

Sur ce point, le Conseil souhaite souligner le taux élevé attribué aux contrats et mettre en évidence le bon niveau des 3 indicateurs : marge de solvabilité, taux de couverture et investisseur net sur le long terme.

Quant au ratio des frais généraux, il fait l'objet d'un suivi constant de notre Caisse commune. Pour cet exercice, le rapport entre les frais de gestion et les actifs sous gestion s'élève à un niveau faible de 0,48 %.

Le Conseil souligne la performance réalisée malgré l'augmentation du nombre de contrats et la charge de travail directement associée aux contraintes croissantes liées aux réglementations du secteur. En 2010, le groupe Integrale compte plus de 90 collaborateurs équivalents temps plein.

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les encaissements de primes d'assurances ainsi que les réserves mathématiques transférées des fonds de pension ou de compagnies d'assurances vers Integrale.

L'encaissement d'Integrale cca pour l'exercice 2010 s'établit à € 170 millions. Notons que, lors de l'exercice 2009, une croissance significative des primes uniques avait été enregistrée.

Le maintien de l'encaissement à un niveau élevé reste un élément important devant permettre de gérer un portefeuille d'investissement suffisamment important pour assurer une répartition des risques équilibrée avec des coûts de gestion réduits.

En outre, le niveau élevé des primes encaissées ces dernières années entraîne un accroissement des réserves qui reste supérieur à leur diminution engendrée par les liquidations des capitaux et rentes. Integrale reste dans une situation d'investisseur net en 2010. Il en sera de même pour les prochaines années.

Integrale Luxembourg s.a. a réalisé un encaissement de € 9 millions en 2010.

Le chiffre d'affaires consolidé atteint ainsi € 179 millions en 2010 contre € 160 millions en 2009.

3. Bilan consolidé

Conformément aux dispositions légales et statutaires, Integrale distribue l'ensemble de ses bénéfices.

Les filiales opérant sous statut de société anonyme dégagent des résultats qui influencent manifestement les comptes consolidés.

Les fonds propres du groupe sont passés de € + 0,4 million à + 0,5 million. Les opérations de redressement réalisées lors des processus de consolidation donnent un résultat déficitaire de € 1.295 K. La part du groupe bénéficiaire dans ce résultat s'établit à € 70 K.

En prenant en considération le fonds de réserve de la gestion de « pension extra-légale » constituée dans les comptes d'Integrale Cca, les « quasi fonds propres » (part du groupe) s'élèvent à € 103,5 millions.

Le pied de bilan s'établit à € 1.942,16 millions contre € 1.796,30 millions pour l'exercice précédent.

ACTIF

La rubrique « placements », qui s'élève à un montant de € 1.832,44 millions contre un montant de € 1.691,98 millions au 31-12-2009, est constituée principalement des valeurs représentatives en valeur d'acquisition des engagements repris sous la rubrique « provisions techniques » au passif du bilan.

L'augmentation significative de cette rubrique est expliquée par l'évolution du portefeuille de titres à revenus fixes et par l'intégration des immeubles acquis en 2010 tels que South City Office Fonsny (€ 35 millions), Copernicus (€ 14 millions), Arsenal (€ 12 millions).

En outre, l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés South City Office Fonsny s.a. et Copernicus Site s.a. a généré des écarts de consolidation de respectivement € 6.085 K et € 7.821 K. Ces écarts ont été imputés aux immeubles étant donné que leurs valeurs étaient supérieures à la valeur comptable dans les comptes de ces deux filiales. Ils ont été amortis conformément au taux d'amortissement des immeubles.

Les placements relatifs aux opérations liées à des fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque est supporté par le preneur d'assurance s'élèvent à € 12,43 millions.

Les autres actifs reprenant les actifs incorporels, les postes créances, disponible et comptes de régularisation se chiffrent à € 97,29 millions.

PASSIF

Les provisions techniques, y inclus le fonds de réserve pour la gestion de « pension extra-légale » de € 103,00 millions, s'élèvent à € 1.583,53 millions. Ce montant reprend essentiellement les provisions d'assurance vie.

La collaboration avec nos partenaires de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (M.G.E.N.) (France) et OGEO FUND nous avait permis en cours d'année 2008 de renforcer nos valeurs représentatives afin de mieux faire face aux incertitudes persistantes des marchés financiers et de nous prémunir contre d'éventuelles aggravations de la situation dans les années futures. Cela s'était traduit par la mise en place de prêts subordonnés pour un montant de € 115 millions. En outre, en cours d'exercice 2010, OGEO FUND a mis en place, dans les filiales, des prêts subordonnés pour un montant de € 23,19 millions afin de financer partiellement l'acquisition d'immeubles (Arsenal Building, Copernicus Site, South City Office Fonsny et Zaventem Building). Le total des prêts subordonnés est porté à € 143,725 millions.

Les provisions techniques relatives aux opérations liées à des fonds d'investissement du groupe d'activités « vie » et dont le risque est supporté par le preneur d'assurance s'élèvent à € 12,43 millions.

Les fonds propres ont légèrement augmenté pour se situer à € 0,53 million hors fonds de réserve pour gestion de « pension extra-légale ». En y incluant ces « quasi fonds propres », ils se situent à € 103,53 millions.

Les intérêts de tiers sont arrêtés à € 2,89 millions.

Les autres passifs reprenant les dettes, les provisions pour risques et charges et comptes de régularisation de passif s'élèvent à € 199,06 millions. Ce montant reprend des dettes financières pour un montant de € 121,79 millions servant au refinancement partiel d'opérations de leasing immobilier dont le risque est supporté par le partenaire financier.

4. Filiales et participations

Integrale Luxembourg s.a.

Le chiffre d'affaires d'Integrale Luxembourg s.a., constitué de primes et de transferts, est de € 8,6 millions.

La marge de solvabilité d'Integrale Luxembourg reste supérieure à celle exigée par le Règlement grand ducal du 14 décembre 1994 relatif aux modalités d'exercice des entreprises d'assurances.

Le Conseil met en évidence le rôle que joue cette filiale luxembourgeoise dans l'ouverture d'Integrale aux marchés européens. Grâce aux relations que la Caisse commune développe en Belgique et à l'étranger, les activités gérées par Integrale Luxembourg devraient continuer de s'étendre comme cela a été le cas en 2010 sur le marché hollandais.

Integrale Insurance Services (IIServices) s.a.

Constituée en mars 2008 en partenariat avec Ogeo Fund, IIServices propose aux organismes de financement de pension, tant du secteur public que du secteur privé, une palette de services tels que des prestations d'audit interne, d'actuaire désigné, de reporting financier ou encore de compliance.

La complexité grandissante de la gestion des organismes de pension, liée aux nouvelles exigences légales et réglementaires, a donné de nombreuses occasions à IIServices de valoriser son savoir-faire en gestion d'engagements de pension.

De nouveaux clients ont bénéficié des services d'IIServices.
L'exercice s'est clôturé par un bénéfice de € 419.620.

Les fonds propres sont ainsi passés de € 10 millions en 2009 à € 10,4 millions en 2010.

Integrale Immo Management s.a.

Integrale Immo Management a pour objet social la gestion du portefeuille immobilier d'Integrale et l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier. Cette filiale s'occupe également de la gestion du patrimoine immobilier d'Integrale.

En 2010, Integrale Immo Management a permis la réalisation de plusieurs acquisitions importantes logées dans des véhicules immobiliers particuliers.

L'exercice s'est clôturé par un bénéfice de € 133.095.

Europamut s.a.

Les relations de partenariat entre la MGEN (La Mutuelle Générale d'Education Nationale active dans le domaine de la santé), l'UMR (l'Union des Mutuelles Retraites qui offre un produit de retraite destiné aux particuliers) et Integrale ont abouti à un développement commun : la création d'Europamut au Portugal en octobre 2009. Depuis cette date, leurs produits respectifs sont directement accessibles via cette filiale commune sur le marché portugais. En 2010, le développement d'Europamut a néanmoins été ralenti par la crise que connaît le pays.

Au 31 décembre 2010, cette société n'a pas été reprise dans le périmètre de consolidation eu égard à son importance négligeable. La participation est enregistrée à sa valeur d'acquisition pour un montant de € 116 K.

Le Conseil d'Administration confirme que la valeur pour laquelle la participation dans la société Europamut est comptabilisée à l'actif du bilan consolidé d'Integrale ne doit pas faire l'objet d'une réduction de valeur. Le Conseil d'administration a considéré que les perspectives actuelles de cette filiale étaient de nature à corroborer sa valeur comptable à l'actif du bilan consolidé.

Ariane Building s.a.

Fin 2010, le taux d'occupation de l'immeuble détenu dans cette société est de 93 %. Le chiffre d'affaires pour l'année 2010 s'élève à € 3,00 millions contre € 3,27 millions pour l'exercice 2009.

A la suite de la prise en compte d'un amortissement exceptionnel de € 5.101.678, cette filiale enregistre en 2010 une perte de € 5.615.813 contre une perte de € 299.680 en 2009.

Son pied de bilan au 31 décembre 2010 est de € 45.498.274 contre € 56.401.844 en 2009.

Autres filiales immobilières

- South City Office Fonsny SA : Integrale et Ogeo Fund ont acquis la société South City Office Fonsny en date du 30 juin 2010. D'une excellente accessibilité et de conception résolument durable sur près de 13.200 m² de bureaux entièrement occupé par la SMALS dans le cadre d'un bail de très long terme, l'immeuble South City Office Fonsny est parfaitement conforme à la politique d'investissement d'Integrale.
- Arsenal Building SA: le groupe Besix a cédé en juillet 2010 la société Arsenal Building en charge du projet namurois « Parc de la Montagne » à Integrale et Ogeo Fund. Sa localisation, ses locataires et la durée du bail sont autant de qualités qui ont motivé Integrale et Ogeo Fund pour cette acquisition.
- Immo fractal SA : Integrale a conclu en décembre 2010 un accord avec Pylos Benelux pour racheter ses parts dans la société Immo Fractal S.A. Cette société possède principalement un projet clé sur porte semi-industriel pré-loué à Federal Express Europe sur base d'un leasing de 16 ans ferme localisé à proximité de l'aéroport de Bruxelles.
- Copernicus site SA : Integrale et Ogeo Fund ont acquis en décembre 2010 la société Copernicus site SA propriétaire d'un bâtiment de bureau situé à proximité de la gare d'Anvers et occupé dans le cadre d'un bail long terme par le V.D.A.B.

Pour toutes les autres filiales immobilières, les résultats de l'exercice 2010 sont conformes au budget et en légère progression par rapport à 2009.

5. Partenariats - Affiliations

Amonis

Amonis est le leader du marché de la pension pour les prestataires de soins en ce qui concerne les avantages sociaux INAMI et la Pension Libre Complémentaire. En 2010, Integrale a intensifié son partenariat avec Amonis entraînant une augmentation de l'encaissement de plus de 50 %.

A.B.I.P.

L'ABIP, l'Association Belge des Institutions de Pension regroupe les plus grands fonds de pension actifs en Belgique, ainsi que les caisses de pension et les caisses communes d'assurances. L'ABIP est un partenaire reconnu et apprécié par les autorités dans le domaine du second pilier.

Cette association a modifié ses statuts en 2010 pour pouvoir accueillir les représentants des fonds sectoriels dans un but d'ouverture.

Par l'importance de ses actifs, Integrale est un des membres influents de l'ABIP et a délégué un membre de la Direction Effective au Conseil d'Administration et au Comité de Direction.

Notre participation active à l'ABIP renforce notre politique de partenariat avec les fonds de pension.

A.E.I.P.

L'A.E.I.P. est l'Association Européenne des Institutions Paritaires active dans la promotion de la gestion paritaire des institutions de protection sociale. L'A.E.I.P. est un interlocuteur reconnu au niveau européen dans le domaine des régimes coordonnés de retraite, des fonds de pension, de la santé et de la prévoyance.

Nos représentants ont participé activement aux différentes manifestations et commissions techniques organisées par l'AEIP.

En 2011, Integrale cèdera son statut de membre fondateur à l'ABIP.

6. Actuaire désigné et missions complémentaires PwC

La mission d'actuaire désigné a été confiée à Gérard Vandenbosch de PwC. Ses honoraires annuels ont été fixés à € 21.840,50 TVAC dont des missions complémentaires dans le cadre de la gestion des risques et d'études de dossiers pour un montant de € 14.520,00 TVAC.

En outre, des missions supplémentaires ont été facturées par PwC en 2010 pour un montant de € 72.825,56 TVAC.

7. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Il ne s'est pas produit d'événement important propre à la gestion d'Integrale, après la date de clôture qui soit susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Jusqu'au jour de l'arrêt des comptes, le Conseil d'administration a suivi l'évolution des marchés de manière très attentive et a tenu compte de cette situation avant l'arrêt des comptes. En particulier, le Conseil a veillé à l'adéquation des règles d'évaluation au profil actuel du marché.

8. Perspectives 2011

Indépendamment du suivi indispensable de l'évolution des marchés financiers, Integrale continue en 2011 à prendre un maximum de dispositions pour se préparer aux évolutions futures de ses activités. Il s'agit en particulier des dispositions relatives à Solvency II, à la problématique des pensions en Belgique et à l'implémentation du schéma de reporting IFRS pour le bilan consolidé à fin 2011.

Les réflexions relatives à la création d'une plateforme européenne de droit français (Union Mutuelle Groupe) initiées par la MGEN sont en cours de finalisation en France.

L'adhésion d'Integrale à ce vaste projet européen pourrait se réaliser au cours de la seconde partie de 2011, l'objectif étant de renforcer mutuellement la solidité financière de chacun des partenaires et d'aborder ensemble de nouveaux marchés.

9. Recherche et développement

En 2010, Integrale est restée fidèle aux orientations stratégiques prises en 2009 :

- Développer les plans d'entreprise, les consolidations de prépension, les plans sectoriels et les plans des contractuels du secteur public;
- Intensifier la politique de partenariat avec Amonis et Ogeo Fund;
- Créer des plateformes rassemblant des expertises complémentaires.

Toutes les démarches de recherche et de développement d'Integrale continuent donc à être prises en ce sens.

En termes de produits, le lancement d'un produit d'assurance invalidité reste toujours à l'ordre du jour.

10. Utilisation d'instruments financiers

Integrale n'a eu recours à des instruments dérivés qu'à titre occasionnel.

11. Intérêts opposés des administrateurs

Durant l'exercice, aucun administrateur n'a eu, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'administration.

12. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels Integrale est confrontée sont :

Les risques financiers

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues à l'évolution des paramètres économiques tels que les taux et les indices boursiers ayant pour conséquence un faible niveau de rendement ne permettant pas de couvrir nos engagements.

Ces risques sont suivis quotidiennement par la Direction financière et sont soumis à un règlement interne de placement arrêté et revu régulièrement par le Conseil d'administration. L'allocation de nos actifs fait l'objet d'un suivi régulier par les Comités spécialisés et est présentée lors de chaque Conseil d'administration..

Risque de contrepartie

Le risque de crédit (ou de contrepartie) est le risque (de défaut) lié à la qualité des contreparties ne voulant plus ou ne pouvant plus honorer leurs dettes et affectant ainsi la qualité de solvabilité de l'assureur.

Ce risque est présent dans plusieurs activités telles que la réassurance, les placements et les relations avec les autres tiers.

Ces activités sont régies par des procédures et des règlements internes qui limitent le risque de contrepartie.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre un actif au juste prix. Il peut se traduire soit par une impossibilité effective de vendre un titre, soit par une décote dite « d'illiquidité ».

Le caractère « investisseur net » d'Integrale fait partie de ses objectifs stratégiques. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur cet aspect.

Les risques d'assurance

Risque de mortalité

Le risque de mortalité est le risque d'observer une mortalité supérieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « décès ». Le risque de mortalité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Au-delà d'une rétention fixée en fonction de son appétence au risque, Integrale se protège contre ce risque par des traités de réassurance.

Risque de longévité

Le risque de longévité est le risque d'observer une mortalité inférieure à celle prévue dans les tables utilisées pour calculer le prix des couvertures des contrats de type « vie ». Le risque de longévité fait partie des risques de souscription purs (en assurance vie).

Integrale est confrontée au risque de longévité essentiellement pour son portefeuille de rentiers qui est peu significatif par rapport à l'ensemble des provisions techniques.

Par prudence, Integrale constitue depuis plusieurs années une provision technique servant essentiellement à couvrir ce risque. A cet effet, les provisions sont calculées en supposant un rajeunissement des rentiers.

Risque de dépenses (= risque de frais généraux)

La maîtrise des dépenses fait partie des objectifs stratégiques Integrale. Cet élément est donc intégré dans le tableau des éléments de mesure permettant l'évaluation des risques repris dans la cartographie. Chaque risque est analysé en tenant compte de son impact sur les dépenses.

Enfin, soulignons que le contrôle de gestion analyse l'évolution des frais généraux dans son reporting trimestriel. Tout dépassement significatif par rapport au budget ou au chiffres de l'année précédente est analysé et communiqué à la Direction effective.

Risque de révision

Integrale est confrontée au risque de transfert qui fait l'objet d'un suivi régulier via l'analyse des statistiques et des tendances.

Risque de rachat

Integrale est uniquement confrontée au risque de rachat pour les contrats d'assurance vie individuelle. Ce risque est limité d'autant plus que la majorité de ces contrats est caractérisée par une pénalité fiscale en cas de rachat anticipé.

Un suivi régulier est toutefois maintenu.

Risque de catastrophe

Integrale se protège contre le risque catastrophe décès par des traités de réassurance.

Tous ces risques financiers et d'assurance sont également traités par notre modèle de gestion des risques et par notre programme de simulation de bilans qui permet d'effectuer aisément des analyses de la sensibilité à ces risques. Des scénarios de crise simulant ces risques sont présentés régulièrement à la Direction effective ainsi que dans le cadre de l'élaboration des bilans prévisionnels.

Enfin, ces risques sont repris dans notre cartographie et font donc l'objet d'une évaluation régulière.

Les risques opérationnels

Il s'agit de risques de perte provenant de l'inadéquation de procédures ou de la défaillance de personnes, de systèmes ou découlant d'événements extérieurs.

Ces risques sont repris dans notre cartographie et font l'objet d'une évaluation régulière en relation avec les objectifs d'Integrale. Pour chaque risque, les contrôles sont analysés et testés de manière régulière.

Enfin, les risques d'interruption des activités provenant de l'inaccessibilité de notre siège ou d'une défaillance de notre système d'information font l'objet d'un BCP (business continuity plan) reprenant l'ensemble des dispositions à prendre lors de leur survenance. Ces plans ont été remis à la Direction Effective et aux membres de la cellule de gestion de crise.

13. Compétences et indépendance du Comité d'audit

Compte tenu de leur expérience, les membres du Comité d'audit disposent de compétences en matière de finances, de comptabilité et d'audit, ainsi que dans le domaine de l'assurance vie. Tous ses membres sont administrateurs de la Caisse commune d'assurance depuis de nombreuses années.

14. Solvabilité du groupe

La détermination de la marge de solvabilité ajustée montre que les exigences imposées par notre organisme de tutelle sont remplies. Il apparaît par ailleurs que les valeurs représentatives couvrent largement nos engagements en matière de provisions mathématiques.

Le Conseil d'administration
Le 7 juin 2011

Le 31 mai 2011

Aux affiliés de
Integrale Caisse Commune d'Assurance
Liège

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2010**

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de votre caisse commune et de ses filiales (le « Groupe ») pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2010. Ces comptes consolidés, dont le total du bilan s'élève à EUR 1.942.157.849 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice, part du Groupe, de EUR 70.244, ont été établis conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

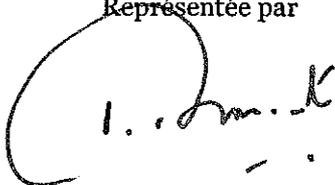
L'établissement des comptes consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'administration de la caisse commune. Cette responsabilité englobe la conception, la mise en place et le suivi d'un dispositif de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La responsabilité du Conseil d'administration comprend par ailleurs le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons mis en œuvre des procédures de contrôle en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations présentés dans les comptes consolidés. Le choix des procédures que nous avons mises en œuvre relève de notre jugement. Il en va de même de l'évaluation du risque que les comptes consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ce risque, nous avons tenu compte du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe. Cette démarche avait pour objectif de définir des procédures de contrôle appropriées dans les circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce dispositif de contrôle interne. Dans le cadre de notre mission, nous avons également évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Groupe, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Enfin, nous avons obtenu des membres du Conseil d'administration et des préposés à l'administration du Groupe toutes les explications et informations que nous leur avons demandées. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés relatifs à l'exercice clôturé le 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurances en Belgique.

Le Réviseur d'Entreprises
PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL
Représentée par



Isabelle Rasmont
Réviseur d'Entreprises